



Union Départementale

engagée, solidaire ▶

Motion : Non à la loi Asile Immigration

Avec les voix de la droite et de l'extrême-droite, qui montrent encore une fois leur collusion d'intérêt lorsqu'il s'agit de s'attaquer aux droits des travailleurs, la loi sur l'immigration a été adoptée en décembre dernier.

Une loi qui soutient l'application du principe de préférence nationale pour l'attribution des aides sociales, dont certaines (allocations familiales, APL etc...) seront conditionnées à une résidence régulière de 5 ans sur le territoire, ce qui fragilisera en particulier les femmes étrangères, plus souvent en situation monoparentale, et les jeunes filles et femmes migrantes surexposées aux violences sexistes et sexuelles. Par ailleurs, le droit du sol est remis en cause et l'acquisition de la nationalité française ne sera plus automatique pour les enfants nés en France mais dont les parents sont étrangers.

Cette loi renforce aussi l'arbitraire des préfets dans la régularisation des travailleurs sans-papiers par le travail. La CGT exige pourtant la régularisation de tous les travailleurs et travailleuses sans-papiers sur simple preuve de travail. Il s'agit d'une mesure de justice mais aussi d'un moyen indispensable pour lutter contre le dumping social. Rien de tel pour le patronat que d'avoir une main d'œuvre sans-papiers donc corvéable à merci, obligée d'accepter des conditions de travail indignes. Les régulariser, c'est leur permettre de faire respecter leurs droits, de gagner des augmentations de salaires et c'est ainsi empêcher le patronat de tirer tous nos droits vers le bas !

La CGT apporte par ailleurs son soutien aux 500 travailleurs et travailleuses sans-papiers de région parisienne qui, grâce à leur grève lancée il y a plusieurs mois par la CGT, ont contraint leurs employeurs à leur donner toutes les preuves de leur travail, mais ne sont toujours pas régularisés en l'absence de validation des préfectures.

L'immigration est une richesse pour notre pays. Chaque année, les travailleurs et travailleuses étrangers font rentrer 60 milliards d'euros de cotisations sociales dans les caisses de la sécurité sociale, et d'impôts dans les caisses de l'Etat.

Les employeurs le savent bien, car nombre de travailleurs et travailleuses étrangers travaillent dans nos entreprises, en particulier dans certains secteurs comme le bâtiment, le nettoyage, le traitement des déchets ou encore la santé. C'est le cas pour plus de 10% des travailleurs en Auvergne-Rhône-Alpes.

La CGT porte d'autres propositions, notamment l'accès aux mêmes droits et à un titre de séjour pour tous et toutes, et l'égalité de traitement entre tous les salariés. C'est pour ces raisons que la CGT, aux côtés d'autres organisations syndicales, associations, et partis politiques, appelle à la manifestation partout en France le 21 janvier autour de ses mots d'ordre, pour gagner des droits pour toutes et tous et gagner ainsi la non-promulgation de la loi.

Créer les conditions de l'égalité des droits, c'est s'opposer au dumping social et à la division entre les travailleurs. Compte-tenu que cette loi vient fragiliser le niveau de droit commun à l'ensemble des salariés, et qu'elle soutient donc la dégradation de nos conditions de travail et de rémunération, la CGT invite la direction à clarifier sa position vis-à-vis de la loi asile immigration.

La solidarité des travailleurs n'a pas de frontière. La CGT restera mobilisée contre l'application de cette loi dans les entreprises et administrations.